



CLVV ASBL
Aérodrome d'Useldange (ELUS) um
Fluchfeld
L-8706 Useldange

N/Réf. : 2026-000488

Madame, Monsieur,

Je me réfère à votre demande réceptionnée le 26 février 2026 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour le remblai d'un trou dans la piste de décollage et d'atterrissage sur des fonds inscrits au cadastre de la commune d'Useldange, section B d'Useldange, sous les numéros 989/3180, 994/3182 et 991/3181.

D'après les informations soumises, il ne ressort pas clairement du dossier si les travaux projetés concernent la remise en état ou le renouvellement d'une construction existante.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 3, point 26, de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, est considérée comme « construction » tout aménagement, bâtiment, ouvrage ou installation comprenant un assemblage de matériaux reliés ensemble artificiellement de façon durable, incorporé ou non au sol, à sa surface ou sous terre.

Dès lors, il y a lieu de préciser si la construction faisant l'objet de la présente demande constitue une construction au sens de la disposition précitée et, le cas échéant, de fournir toute information utile quant à son existence et à ses caractéristiques actuelles.

Les documents sollicités sont à envoyer au Service autorisations de l'Administration de la nature et des forêts (autorisations@anf.etat.lu).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Digitally signed by
Marianne Mousel

Claimed Signing Time: 2026-09-18 07:16:28
Commitment Type: Proof of Approval
Serial Number: 118622245010331543
Signature Policy: 1.3.171.1.4.1.5.2

eSign

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement